

# **COMPTES ANNUELS**

## A.T.G. de l'E.I.C. BILAN

Exercice N du 01/09/2022 au 31/08/2023

Exercice N-1 du 01/09/2021 au 31/08/2022

Exercice N-1 Valeur nette	BILAN ACTIF	Exercice N		
		Valeur brute	Amort et Prov.	Valeur nette
21 979,64	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	259 540,85	247 853,98	11 686,87
9 403 374,84	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 897 002,55	30 366 076,19	8 530 926,36
5 182 406,85	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 851 970,42	580 000,22	5 271 970,20
0,00	COMPTE DE LIAISON	0,00	0,00	0,00
0,00	STOCKS	0,00	0,00	0,00
1 473 220,85	CREANCES ET COMPTES RATTACHES	1 422 802,17	113 646,08	1 309 156,09
5 056,71	PLACEMENTS	92 234,40	0,00	92 234,40
10 307 856,53	DISPONIBILITES	11 075 252,40	0,00	11 075 252,40
817 805,67	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	641 689,20		641 689,20
<b>27 211 701,09</b>	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>58 240 491,99</b>	<b>31 307 576,47</b>	<b>26 932 915,52</b>

Exercice N-1 Valeur nette	BILAN PASSIF	Exercice N		
		Valeur brute	Amort et Prov.	Valeur nette
1 873 583,13	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	1 873 583,13		1 873 583,13
4 978 230,72	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	4 978 230,72		4 978 230,72
0,00	ECARTS DE REEVALUATION	0,00		0,00
0,00	RESERVES	0,00		0,00
12 967 452,31	REPORT A NOUVEAU	13 835 665,58		13 835 665,58
868 213,27	Résultat de l'exercice	312 666,38		312 666,38
3 719 037,65	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES	14 030 185,77	10 749 382,19	3 280 803,58
607 160,83	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	630 913,77		630 913,77
0,00	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS	0,00		0,00
1 952 353,55	DETTES FOURNISSEURS & AUTRES DETTES	1 825 223,47		1 825 223,47
245 669,63	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	195 828,89		195 828,89
<b>27 211 701,09</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>37 682 297,71</b>	<b>10 749 382,19</b>	<b>26 932 915,52</b>

### A.T.G. EIC COMPTE FONCTIONNEMENT

Exercice N du :  
Exercice N-1 du :

01/09/2022 - 31/08/2023  
01/09/2021 - 31/08/2022

Racine		COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT		Exercice N		Exercice N-1		Variations	
Comptes		Total	%	Total	%	Montants	%		
		<b>CHARGES</b>							
64/63/62	COUTS DE PERSONNEL	5 761 708,21	36,04%	5 573 715,96	38,44%	187 992,25		3,37%	
60	CONSOMMATIONS	4 402 939,04	27,54%	3 984 350,89	27,48%	418 588,15		10,51%	
61	SERVICES EXTERIEURS	2 244 973,75	14,04%	1 791 151,66	12,35%	453 822,09		25,34%	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 047 863,43	6,55%	973 341,21	6,71%	74 522,22		7,66%	
63	AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILEES	182 601,68	1,14%	174 941,30	1,21%	7 660,38		4,38%	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 748,68	0,39%	49 437,67	0,34%	13 311,01		26,92%	
66	CHARGES FINANCIERES	300 000,00	1,88%	15 499,40	0,11%	284 500,60		1835,56%	
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 963 520,15	12,28%	1 933 599,44	13,34%	29 920,71		1,55%	
69	AUTRES GESTIONS	20 050,63	0,13%	2 178,00	0,02%	17 872,63		820,60%	
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>		<b>15 986 405,57</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 498 215,53</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 488 190,04</b>		<b>10,26%</b>	

Racine		COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT		Exercice N		Exercice N-1		Variations	
Comptes		Total	%	Total	%	Montants	%		
		<b>PRODUITS</b>							
7061	PARTICIPATION DES FAMILLES	3 818 481,10	24,32%	3 719 040,83	25,38%	99 440,27		2,67%	
7064/708	PRESTATIONS ANNEXES AUX FAMILLES	606 501,47	3,86%	272 609,88	1,86%	333 891,59		122,48%	
73/7065	PARTICIPATIONS ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	8 118 565,76	51,71%	9 514 358,48	64,93%	-1 395 792,72		-14,67%	
7066 à 7068	AUTRES PARTICIPATIONS TIERS PRIVES	1 782 757,18	11,36%	124 547,54	0,85%	1 658 209,64		1331,39%	
74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES ACTIVITES	322 300,45	2,05%	183 563,03	1,25%	138 737,42		75,58%	
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	119 123,93	0,76%	120 840,35	0,82%	-1 716,42		-1,42%	
701/713	CESSION OU VENTE DE PRODUITS	516 905,96	3,29%	490 875,06	3,35%	26 030,90		5,30%	
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00		#DIV/0!	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 024,81	0,11%	13 537,41	0,09%	4 487,40		33,15%	
76	PRODUITS FINANCIERS	210 216,16	1,34%	12 579,28	0,09%	197 636,88		1571,13%	
78	REPRISES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	186 163,23	1,19%	171 751,20	1,17%	14 412,03		8,39%	
79	TRANSFERT DE CHARGES	180,00	0,00%	29 360,27	0,20%	-29 180,27		-99,39%	
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>		<b>15 699 220,05</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 653 063,33</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 046 156,72</b>		<b>7,14%</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>		<b>-287 185,52</b>		<b>154 847,80</b>		<b>-442 033,32</b>		<b>-285,46%</b>	

Racine		COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT		Exercice N		Exercice N-1		Variations	
Comptes		Total	%	Total	%	Montants	%		
		<b>EXCEPTIONNEL</b>							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	119 713,19		19 288,97		100 424,22		520,63%	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	719 565,09		732 654,44		-13 089,35		-1,79%	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>599 851,90</b>		<b>713 365,47</b>		<b>-113 513,57</b>		<b>-15,91%</b>	
<b>TOTAL CHARGES DE L'EXERCICE</b>		<b>16 106 118,76</b>		<b>14 517 504,50</b>		<b>1 588 614,26</b>		<b>10,94%</b>	
<b>TOTAL PRODUITS DE L'EXERCICE</b>		<b>16 418 785,14</b>		<b>15 385 717,77</b>		<b>1 033 067,37</b>		<b>6,71%</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>312 666,38</b>		<b>868 213,27</b>		<b>-555 546,89</b>		<b>-63,99%</b>	

**ANNEXE  
AUX COMPTES ANNUELS**

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUEL 2022/2023 de l'A.T.G. E.I.C.

- 1. Présentation de l'Association**
- 2. Règles et méthodes comptables**
- 3. Faits marquants de l'exercice**
- 4. Evénements postérieurs à la clôture**
- 5. Changement comptable**
- 6. Immobilisations corporelles, incorporelles et financières et amortissements (cf. Tableau N°1)**
- 7. Dépréciations d'éléments d'actifs (cf. Tableau N°2)**
- 8. Etat des dettes et créances à la clôture (cf. Tableau N°3)**
- 9. Fonds propres (cf. Tableau N°4)**
- 10. Subventions d'équipement et d'investissement et Suivi du droit de reprise sur les subventions d'investissement (cf. Tableau N°5)**
- 11. Provision (cf. Tableau N°6)**
- 12. Placements et disponibilités**
- 13. Produits et charges constatées d'avance**
- 14. Situation vis-à-vis des collectivités territoriales (fonctionnement et investissement) (cf. Tableau N°7)**
- 15. Note sur le résultat (Annexe N°8 et 9)**
- 16. Tableau synthétique des comptes de fonctionnement par établissement (cf. Tableau N°10)**
- 17. Tableau synthétique du personnel (cf. Tableau N°11)**
- 18. Rémunération des trois plus hauts cadres, dirigeants bénévoles et salariés**
- 19. Tableau d'évolution des effectifs scolaires (cf. Tableau N°12)**
- 20. Engagements**
- 21. Résultat aux Examens (cf. Tableau N°13)**

# ASSOCIATION TOURQUENNOISE DE GESTION DE L'E.I.C.

## ANNEXE DE L'EXERCICE 2022/2023

### **1. Présentation de l'Association**

L'Association Tourquennoise de Gestion de l'EIC est une association loi 1901 dont l'objet social est la gestion d'établissements scolaires privés. Elle est dotée de deux organes de gestion :

- L'Assemblée Générale (AG), organe de délibération. Elle rend compte aux adhérents et détermine les grandes orientations.
- Le Conseil d'Administration (CA), organe d'administration. Il est élu par l'AG, gère l'établissement et élit le bureau (Président, secrétaire et trésorier).

Dans le cadre de son objet social, l'association se livre à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation, l'apprentissage et la culture sous toutes leurs formes. Elle peut également réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux, et d'une manière générale, se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en lien avec son objet principal.

Depuis sa création et jusqu'au 30 août 2012, l'ATG EIC gérait trois établissements sous contrat d'association avec l'Etat dans le cadre de la loi sur l'enseignement privé du 31 décembre 1959, à savoir l'Ecole Primaire Privée Saint Louis, le Collège Privé Charles Péguy et le Lycée Industriel et Commercial Privé.

Par décision d'assemblées générales extraordinaires qui se sont tenues en date du 31 août 2012 et du 8 juillet 2014, quatre nouveaux établissements ont intégré l'ATG EIC suite à deux fusions absorptions : le Lycée Professionnel Privé Marie Noël et le Lycée Privé Jehanne d'Arc (comprenant le centre de formation continue et l'unité de formation d'apprentis), puis le Collège Charles de Foucauld et le Collège Saint Gabriel.

Une nouvelle décision de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date de 18 Février 2015 permet d'intégrer en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 dans l'ATG EIC par reprise partielle d'actifs le collège Cardinal Liénart.

Tous les établissements disposent d'un service de restauration. Pour l'Ecole Primaire Privée Saint Louis, le Collège Privé Charles Péguy, le Lycée Industriel et Commercial Privé et le Lycée Privé Jehanne d'Arc, le service de restauration est considéré comme un centre de coût et a son propre compte d'exploitation. Pour le Lycée Professionnel Privé Marie Noël, le Collège Charles de Foucauld, le Collège Cardinal Liénart et le Collège Saint Gabriel, le service de restauration fait partie intégrante du compte d'exploitation de l'établissement scolaire.

Certains établissements fournissent également une étude surveillée ou un service de garderie (à l'Ecole primaire Saint Louis ou au collège Charles Peguy)

### **2. Règles et Méthodes Comptables**

Les comptes de l'exercice 2022/2023 clos au 31/08/2023 et d'une durée de 12 mois ont été établis sur la base des principes suivants :

#### Règles générales d'établissement et de présentation des comptes :

Les comptes arrêtés au 31/08/2023, présentés en euros, ont été établis conformément aux règlements et recommandations professionnelles suivantes :

- Règlement ANC 2014-03, ANC 2018-06 et des dispositions du plan comptable des établissements d'enseignement privés de septembre 2020
- Dispositions du Plan Comptable des établissements d'enseignement privés
- Guide de l'établissement de l'annexe comptable des associations et fondations (édition mars 2021 – Ordre des experts comptables)

Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés à partir des hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation de l'ensemble scolaire.
- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

### **3. Faits marquants de l'exercice**

#### **a. Première année d'exploitation du CUBE :**

Pour sa troisième année d'exploitation, le CUBE se solde par un coût total de fonctionnement de 661.348,98 €, permettant de générer 488.678,29 € de produits de fonctionnement dont 29.067,11 € d'aides à l'emploi, 59.485,58 € de subventions (subvention « mobilier », taxe d'apprentissage et subvention MEL), 330.392,37 € de prestations d'utilisation d'espaces par les établissements de l'E.I.C. et 101.175,67 € de prestations aux tiers. Sur cette troisième année d'exploitation 22/23, le CUBE dégage un déficit de -172.651,69 €.

### **4. Evénements postérieurs à la clôture**

Il sera fait courant 2023/2024 un apport consommable de 15 000 € au fonds de dotation EIC au titre de sa dotation initiale de constitution.

### **5. Changement comptable**

Les modalités de calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite ont été modifiées pour tenir compte :

- du nouvel âge minimum de départ à la retraite (64 ans),
- des nouvelles modalités d'attribution de l'indemnité de départ à la retraite (modification de la convention collective)
- de l'ajustement du taux de charges patronales à 40%

### **6. Immobilisations corporelles et incorporelles et financières**

#### **a. Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et des frais d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Quelle que soit leur nature, les immobilisations sont valorisées au bilan selon la méthode du coût historique complet.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les durées d'amortissement retenues par type de bien sont exposées dans le tableau N°1.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels utilisés tant au titre de la gestion qu'au titre des différentes formations proposées dans chaque établissement.

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leur amortissement sont exposés dans le tableau N°1. Ils sont en diminution nette de -882.741,25 €.

L'exercice 2022/2023 se caractérise par la réalisation des travaux immobiliers suivants (à la charge de l'ATEP ou de l'AFTL) :

### **\* Ecole Saint Louis :**

Pas de travaux

### **\* Collège Charles Péguy :**

- Finalisation des travaux dans les locaux de la SEGPA (cloisons, pose de nouvelles menuiseries intérieures et extérieures, Plafonds suspendus, déplacement de la baie informatique, réfection du réseau électrique et de l'alarme incendie, peintures et modification de la ventilation double flux)
- Rénovation des toilettes contiguës à la section SEGPA.
- Traitement acoustique de l'art Lab.

### **\* Collège Charles de Foucauld :**

- La 1ère phase des travaux de rénovation du collège a commencé pendant les vacances avec la rénovation de deux salles et la création d'un labo. La seconde phase débutera courant septembre avec la partie administrative et l'accès à partir du Boulevard.

### **\* Collège Saint Gabriel :**

- Réfection des bétons autour des entourages de fenêtres côté cour du collège

### **\* Lycée Marie Noël :**

- Démolition des garages et de la clôture séparative entre le jardin de la maison SCAMPS et le Lycée Marie-Noël
- Travaux de couverture sur le bâtiment C
- Pose d'un portail à l'emplacement des anciens garages
- Installation de radiateurs et réfection des peintures et éclairages au self
- Installation de contrôles d'accès SALTO

### **\* Le CUBE & Lycée EIC :**

- Remplacement des éclairages par des LEDS avec automatisation dans les bâtiments Ingénieurs, le self
- Création d'un laboratoire au 1er étage du bâtiment G (travaux de plomberie, d'électricité)
- Remplacement de la VMC dans le bâtiment G du Lycée Jehanne d'Arc
- Remplacement de chaudière au bâtiment 68

### **\* Travaux du collège Cardinal Liénart :**

- Pas de travaux

## **b. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières exposées dans le tableau N°1 & 3 sont en augmentation nette de - 89.563,35 € et constituées :

- o de parts sociales souscrites auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 2.000 €
- o de titres de créances souscrits au CIC pour un montant de 1.000.000,00 € (ce placement bénéficie d'une garanti en capital uniquement à son terme en 01/2023).
- o d'un prêt de 280.000,22 € consenti par le collège Charles de Foucauld
- o de prêts à échéances de 20 ans pour un montant total de 269.970,20 € effectués au titre de la cotisation du « 1% logement »
- o d'un apport de fonds de trésorerie à l'ATEP s'élevant à 4.000.000 € (4 millions d'euros) et qui est destiné au financement des travaux du CUBE et à la rénovation du lycée Marie-Noël. La durée du droit de reprise est de 10 ans (dix ans, Echéance du droit de reprise : 15/01/2029).
- o d'un apport de fonds de trésorerie à l'AFTL s'élevant à 300.000 €. Le droit de reprise sur cet apport s'éteindra lors de la finalisation des travaux de rénovation du collège Charles de Foucauld, objet de cet apport. Cet apport fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100%.

## **7. Dépréciation des éléments d'actifs**

Les actifs dépréciés figurant dans le tableau N°1 et 2 sont :

- Les créances usagers (familles, élèves) impayées en fin d'année scolaire font l'objet d'une dépréciation à 100% pour 63.870,72 € et sont transmises pour récupération à une société de recouvrement. Le Total des créances dépréciées au 31/08/2023 se porte à 113.646,08 €
- Le prêt de 280.000,22 € consenti par le collège Charles de Foucauld à l'ATEP est déprécié à 100% (engagement de caution).

## **8. Etat des créances et dettes à la clôture de l'exercice**

L'état des créances et dettes résultant de l'exercice 2022/2023 est détaillé par ancienneté dans le tableau N°3, il se compose de :

### **a. Créances**

Les Créances pour un montant de 1.422.802,17 € brut, elles correspondent notamment :

- o aux créances commerciales de formation (de l'EIC formation et de l'UFA) restant à encaisser ou à facturer,
- o aux subventions d'investissement ou de fonctionnement à recevoir du conseil régional, du département et de la commune (forfaits, subventions d'investissements, aides sociales, avance loyer...),
- o aux créances familles (scolarités, voyages, activités extra-scolaires...),
- o aux remboursements à recevoir sur les salaires suite aux absences pour formation et pour maladie.

Ces Créances sont dépréciées pour un montant de 113.646,08 € brut.

### **b. Dettes**

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles. Les dettes sont presque toutes à moins d'un an.

Les dettes à court terme (<1an), d'un montant de 1.825.223,47 €, sont composées :

Des comptes fournisseurs d'immobilisations représentant pour l'essentiel des sommes pour le matériel et mobilier pédagogique à renouveler pour préparer la prochaine rentrée scolaire.

Des comptes fournisseurs recouvrant pour l'essentiel les livraisons de fournitures intervenues durant les vacances afin de préparer la rentrée scolaire ainsi que les travaux d'entretien réalisés durant cette période.

Des avances reçues des familles correspondant à un acompte versé par tous les élèves.

De dettes à l'égard familles (scolarités, réserves de financement pour des voyages et activités extra-scolaires...).

De dettes relatives au personnel (congrés payés, charges sociales, subvention au comité d'entreprise, rémunérations à verser...).

De dettes à l'égard de l'état ou des collectivités (Bourses à reverser, prélèvements à la source de l'impôt, cotisations obligatoires à la formation professionnelle ou à l'effort de construction...)

Seule une caution de 30 € pour le prêt de livres versée par les élèves du collège à leur entrée dans l'établissement et remboursée lorsqu'ils quittent celui-ci est considérée comme dette à long terme pour un montant de 50.100,00 €

## **9. Fonds propres**

Les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions (cf. tableau N°4).

Ce tableau de suivi des subventions d'investissement présente la variation des subventions d'investissement au cours de l'exercice

Les fonds propres (tableaux N°4) comprennent :

### **a. Fonds associatifs avec droit de reprise :**

#### *Résultant des opérations de fusion-absorption*

L'A.T.E.P. a fait apport, à l'Association Tourquennoise de Gestion de l'E.I.C., de l'ensemble des éléments constituant une branche complète et autonome d'activité pour chacun des établissements scolaires la composant.

L'ensemble représentant le Lycée industriel et commercial privée, le collège Charles Péguy, et l'école saint Louis, a été apporté pour une valeur nette de 5.299.005,20 €, sur la base des comptes arrêtés au 31 août 1999.

Après les opérations de fusion-absorption du Lycée Marie Noël (valeur nette d'apport 301.092,82 €) et du Lycée Jehanne d'Arc (valeur nette d'apport -621 867,28 €) ces fonds sans droit de reprise sont ramenés à la somme de 4.978.230,72 €.

L'assemblée générale du 29 août 2000 a autorisé l'A.T.E.P. à reprendre, en cas de dissolution de l'association, l'ensemble de ces biens apportés dans l'état où ils se trouveront à cette date.

### **b. Fonds associatifs sans droit de reprise :**

#### *Résultant des opérations de fusions-absorption*

Un apport sans droit de reprise d'un montant global de 1.873.583,13 €, résultant de l'apport associatif lié à la fusion-absorption en 2011/2012 de l'ATG Marie Noël (montant de l'apport : 1.218.627,30 €) et, de l'apport associatif lié à la fusion-absorption en 2012/2013 de l'ATG Saint Gabriel (montant de l'apport : 201.498,41 €) et de l'ATG Charles de Foucauld (montant de l'apport : 453.457,425 €).

### **c. Le Résultat de l'exercice**

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022/2023 se porte à + 312.666,38 €.

### **d. Report à nouveau et Résultat**

Le report à nouveau net créditeur résultant des excédents nets cumulés au titre des exercices antérieurs est d'un montant total de 13.835.665,58 € après affectation du bénéfice de l'exercice 2021/2022 pour 868.213,27 €. Il se décompose en en report à nouveau créditeur de 15.804.333,49 € pour les activités scolaires et en report à nouveau débiteur de 1.968.667,91 € pour l'activité restauration.

## **10. Subvention d'équipement et d'investissement et suivi de leur droit de reprise**

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel. (cf. Tableau N°5)

Ces subventions d'équipement correspondent à la taxe d'apprentissage ayant permis de financer au cours de l'exercice, l'acquisition de matériel d'enseignement professionnel. Elle s'amortit sur les mêmes règles que le matériel dont elle a permis l'acquisition. Le montant net de ces subventions d'équipement amortissables est de 245.167,49 €.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions. Il s'agit des subventions NTIC, FALLOUX, ASTIER, FEDER...

Les tableaux de suivi des subventions d'investissement sont joints (tableaux N°5). Ils comprennent :

- Un tableau de variation des subventions d'investissement au cours de l'exercice (montant nominal et quote-part virée au résultat) ;
- Un tableau de suivi du droit de reprise des subventions d'investissement par les collectivités locales qui ont accordé ces subventions.

Le montant net de ces subventions d'investissement amortissable est de 3.035.636,09 €.

## **11. Provisions**

### **Provisions pour risques et charges**

La somme de figurant dans le tableau N°6 de 630.913,77 € est composée de :

- la provision pour l'indemnité de départ en retraite du personnel salarié de l'établissement pour 516.450,26 €. Le calcul tient compte du renouvellement des personnels (turn-over), de l'indexation des salaires ainsi que de l'estimation des salaires à la date du départ des salariés. L'espérance de vie est calculée à partir de données fournies par l'INSEE.
- la provision pour charge d'un montant de 19.615,31 € lié au fond de péréquation versé au CFA pour la période de janvier à août 2022.
- la provision pour litige prud'homale : 94.848,00 €.

## **12. Placements et disponibilités**

Les disponibilités en compte courant sont de 556.866,29 € à la date de clôture, auxquelles il faut ajouter 4.523,47 € en caisse.

Le reste de la trésorerie se trouve sur du placement long terme « indemnités de fin de carrière » pour 216.810,42 € souscrits en 2017 et sur du placement court terme en livret A, livret association ou comptes à terme pour un montant global de 10.296.652,22€.

## **13. Charges et produits constatés d'avance**

### **a. Charges constatées d'avance**

Elles sont constituées essentiellement par les tablettes numériques, les manuels scolaires, les fournitures pédagogiques, le papier et les fournitures administratives, achetés en juillet-août pour préparer la rentrée scolaire de septembre. Les manuels scolaires seront pour une part, revendus aux élèves, le reste venant en remplacement des manuels scolaires loués aux élèves. Les tablettes numériques étant cédées aux élèves à l'issue de deux années de facturation.

Apparaissent également dans ce compte les assurances, la taxe foncière, les abonnements et contrats de maintenance en cours. Le montant des charges constatées d'avance de l'exercice est de 641.689,20 €.

### **b. Produits constatés d'avance**

Ils se composent essentiellement :

- D'un excédent sur les voyages et sorties scolaires pour 105.590,69 €,
- De droits d'inscription pour la rentrée 2023/2024 de 42.450,00 €
- De la collecte de taxe d'apprentissage en attente d'investissement pour 47.788,20 €

## **14. Situation vis-à-vis des collectivités territoriales (fonctionnement et investissement)**

### **(cf. Tableau N°7)**

Les créances et dettes à l'égard des collectivités territoriales sont détaillés dans le tableau N°7 par type de collectivité et fait état d'un montant net à percevoir de 149.730,98 € soit

- Un montant à percevoir de 167.064,20 € au titre des subventions FALLOUX, Action éducatives, d'aides à la restauration départementales et communales.
- Un montant à reverser de -17.333,22 € au titre des subventions restauration « commune », SPEL, PEDC et des bourses scolaires.

## **15. Note sur le compte de résultat**

### **a. Information sur les concours publics et les subventions**

Le tableau N°8 donne le détail des concours publics et des subventions d'exploitation et de fonctionnement perçus de l'état et des collectivités pour cette année 2022/2023.

Le tableau N°9 détaille par établissement les montants des forfaits de fonctionnement (matériel et personnel) perçus de l'état et des collectivités pour cette année 2022/2023.

### **b. Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations**

Pour les cotisations de l'APEL, l'OGEC collecte celles-ci en tant que mandataire, par conséquent elles sont comptabilisées en compte tiers.

Pour les cotisations de contribution de solidarité immobilière de l'ADISEC, l'OGEC collecte celles-ci en tant que mandataire, par conséquent elles sont comptabilisées en compte de produit et de charge.

Pour ces deux cotisations, l'OGEC en assure le recouvrement.

### **c. Honoraires des commissaires aux comptes**

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, sont de 32.000,00 €.

### **d. Contribution volontaire**

Il n'y a aucune contribution volontaire en nature de biens ou services. La seule contribution en nature relevée, est le bénévolat effectué par M. Gilbert Bernard sur la période méridienne (non significatif et donc non comptabilisé)

### **e. Détail des produits et charges exceptionnels**

L'exercice 2022/2023 se solde par un profit net exceptionnel s'élevant à 652.125,83 €.

- o Produits exceptionnels pour un montant total de 720.009,89 € qui se détaillent comme suit :

<b><u>Produits exceptionnels</u></b>	<b>Montant</b>
Chèques de plus d'un an non encaissés	668,11 €
Produits exceptionnels sur recouvrement SFNP	571,96 €
Produits exceptionnels actions éducatives	610,00 €
Règlement famille non identifié	1 012,21 €
Avoir sur exercices antérieurs	8 283,44 €
Produits de cession d'actifs	55 854,87 €
Produits d'action prudhomale	1 000,00 €
Quote part de taxe d'apprentissage rapportée au résultat	130 067,25 €
Quote part de subvention rapportée au résultat	521 497,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>719 565,09 €</b>

- o Charges exceptionnelles pour un montant total de 67.884,06 € qui se détaillent comme suit :

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Montant</b>
Abandon salaire indû	306,51 €
Dotation aux provisions pour litige prudhomme	15 000,00 €
Factures sur exercices antérieurs	52 577,55 €
Valeur nette comptable des actifs cédés	51 829,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>119 713,19 €</b>

## **16. Tableau synthétique des comptes de fonctionnement par établissement (cf. Tableau N°10)**

Ce tableau donne le résultat bénéficiaire ou déficitaire dégagé pour chaque établissement scolaire, pour le centre de formation AREP, pour l'unité d'apprentissage UFA et pour le centre de cout SELF.

## **17. Tableau synthétique du personnel (cf. Tableau N°11)**

## **18. Rémunération des trois plus hauts cadres, dirigeants bénévoles et salariés**

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Le montant global des rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants, amènerait à communiquer le salaire d'une seule personne, ce qui est contraire à la loi.

## **19. Tableau d'évolution des effectifs scolaires (cf. Tableau N°12)**

Tableau d'évolution des effectifs scolaires par section et niveau de formation.

## **20. Engagements financiers**

L'A.T.G. E.I.C s'est engagé à indemniser son prestataire en restauration « API » en cas de rupture du contrat avant la date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour couvrir les dépenses en matériel et travaux immobilier pris en charge par le restaurateur. Cette indemnisation est de :

<b>Date</b>	<b>Valeur Résiduelle TTC Annexe 1</b>	<b>Valeur Résiduelle TTC Annexe 2</b>
Au 31/08/2023	39 572,70 €	160 959,40 €
Au 31/08/2024	34 074,94 €	140 625,36 €
Au 31/08/2025	28 339,00 €	119 463,16 €
Au 31/08/2026	22 354,56 €	97 439,08 €
Au 31/08/2027	16 110,86 €	74 518,00 €
Au 31/08/2028	9 596,69 €	50 663,40 €
Au 31/08/2029	2 800,30 €	25 837,26 €
Au 31/08/2030	0,00 €	0,00 €

## **21. Résultat aux Examens (cf. Tableau N°13)**

## Tableau des mouvements des immobilisations et amortissements 2022/2023

A.T.G. de l'EIC

EXERCICE 2022/2023

### TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immob. Au début de l'exercice	Acquisitions et apports	Cessions ou virements poste à poste	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	
Incorporelles	Frais d'établissement	<b>TOTAL I</b>				
	Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>				
	Terrains et aménagement des terrains	108 100,23			108 100,23	
C O R P O R E L L E S	Constructions	Sur sol propre Installations, agencements & aménagements				
		Sur sol d'autrui Installations, agencements, & aménagements	25 409 038,13	8 974,80	25 418 012,93	
	Installations, mobilier et matériel liés à l'activité	Matériel d'enseignement	11 139 875,08	741 352,31	-267 994,46	11 613 232,93
		Matériel entretien				
		Matériel cuisine et serv restauration				
		Mat financé Taxe apprentissage				
	Autres immobilisations corporelles	Installation chauffage				
		Matériel de transport	1 629 132,43	122 005,30	-120 082,27	1 631 055,46
		Matériel bureau et informatique				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	58 864,00	126 601,00	-58 864,00	126 601,00	
	<b>TOTAL III</b>	<b>38 345 009,87</b>	<b>998 933,41</b>	<b>-446 940,73</b>	<b>38 897 002,55</b>	
F I N A N C I E R E S	Participations et créances ratt. à des participations	2 000,00			2 000,00	
	Autres titres immobilisés	1 000 000,00	300 000,00		1 300 000,00	
	Autres immobilisations financières	532 707,57	17 262,85		549 970,42	
	Autres créances immobilisées	4 000 000,00			4 000 000,00	
	<b>TOTAL IV</b>	<b>5 534 707,57</b>	<b>317 262,85</b>		<b>5 851 970,42</b>	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>44 138 008,29</b>	<b>1 317 446,26</b>	<b>-446 940,73</b>	<b>45 008 513,82</b>	

### TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amort. au début d'exercice	Dotation de l'exercice	Cessions ou virements poste à poste	Montant des amort. à la fin de l'exercice	
Incorporelles	Frais d'établissement	<b>TOTAL I</b>				
	Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>				
	Terrains et agencement des terrains	83 826,20	6 012,44		89 838,64	
C O R P O R E L L E S	Constructions	Sur sol propre installations générales, agencements & aménagements des constructions				
		Sur sol d'autrui installations générales, agencements & aménagements des constructions	18 199 762,92	986 051,83	19 185 814,75	
	Installations, Mobilier et matériel liés à l'activité	Matériel d'enseignement	9 132 646,92	718 306,63	-267 994,46	9 582 959,09
		Matériel entretien				
		Matériel cuisine et serv restauration				
		Matériel financé Taxe apprentissage				
	Autres immobilisations corporelles	Installation chauffage				
		Matériel de transport	1 525 398,99	102 146,99	-120 082,27	1 507 463,71
		Matériel bureau et informatique				
		<b>TOTAL III</b>	<b>28 941 635,03</b>	<b>1 812 517,89</b>	<b>-388 076,73</b>	<b>30 366 076,19</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>29 177 946,22</b>	<b>1 824 060,66</b>	<b>-388 076,73</b>	<b>30 613 930,15</b>	

#### Durées d'amortissements des immobilisations

Types d'immobilisations	Durée	Taux
Immobilisations incorporelles	2 ans	50,00
Construction Gros œuvre	25 ou 40 ans	2,5 ou 4
Constructions second œuvre	15 ou 20 ans	5 ou 6,67
Installations techniques intérieures	10 ou 15 ans	6,67 ou 10
Agencements	10 ans	10,00
Mobilier et matériels liés à l'activité	1 à 10 ans	100, 20 et 10
Matériel de transport	10 ans	10,00
Matériel de bureau et informatique	4 et 5 ans	25,00 et 20,00
Taxe apprentissage	5 ans	20,00

TABLEAU N°1

## Tableau des dépréciations d'éléments d'actif 2022/2023

<u>A.T.G. de l'EIC</u>			<u>EXERCICE 2022/2023</u>			
<b>TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF</b>						
OBJET DES DEPRECIATIONS			Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :	• Incorporelles				
		• Corporelles				
		• Financières	352 300,22	300 000,00	-72 300,00	580 000,22
	Stocks et en-cours					
	Créances clients et usagers (familles, élèves)		117 273,62	63 810,72	-67 438,26	113 646,08
	Autres créances					
Valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL</b>			469 573,84	363 810,72	-139 738,26	693 646,30
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation			363 810,72	-67 438,26	
	financières				-72 300,00	
	exceptionnelles					
<b>TABLEAU N°2</b>						

## Tableau des créances et des dettes 2022/2023

<b>A.T.G. de l'EIC</b>	<b>EXERCICE 2022/2023</b>				
<b>ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES</b>					
<b>CREANCES</b>	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			
		≤ 1 an	> 1 an		
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>					
Créances rattachées à des participations	1 000 000,00		1 000 000,00		
Prêts	549 970,42		549 970,42		
Autres créances	4 300 000,00		4 300 000,00		
Sous-total créances de l'actif immobilisé	5 849 970,42	0,00	5 849 970,42		
<b>Créances de l'actif circulant :</b>					
Créances fournisseurs	139 005,72				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 043 961,20	930 520,56	113 440,64		
Créances sociales et fiscales	10 041,00				
Créances état et collectivités	159 218,20				
Autres créances	70 575,97				
Sous-total créances de l'actif circulant	1 422 802,09	930 520,56	113 440,64		
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>7 272 772,51</b>	<b>930 520,56</b>	<b>5 963 411,06</b>		
<b>DETTES</b>	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Sous-total dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	597 530,17	591 763,39			0,00
Familles ou élèves : avances reçues	300 883,26	250 783,26	50 100,00		0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00			0,00
Dettes fiscales et sociales	450 544,93	450 544,93			0,00
Dettes état et collectivités	94 819,51	76 250,88			0,00
Dettes sur immobilisations	325 685,99	201 428,99			0,00
Dettes Association appentées	55 429,64	55 429,64			0,00
Autres dettes	329,97	329,97			0,00
Sous-total autres dettes	1 825 223,47				0,00
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 825 223,47</b>	<b>1 626 531,06</b>	<b>50 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TABLEAU N°3</b>					

## Tableau de variation des fonds propres 2022/2023

ATG E.I.C.						
<b>TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES</b>						
<b>ANNEE 2022-2023</b>						
Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Mouvement de poste à poste	Montant à la clôture de l'exercice
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>						
Valeur du patrimoine intégré	0,00					0,00
Apports sans droit de reprise	1 873 583,13					1 873 583,13
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	0,00					0,00
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>0,00</b>					<b>0,00</b>
Valeurs des biens affectés	4 978 230,72					4 978 230,72
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	0,00					0,00
	0,00					0,00
Ecart de réévaluation	0,00					0,00
Réserves	0,00					0,00
Report à nouveau Crédeur	14 697 215,41		1 107 118,08			15 804 333,49
Report à nouveau Dédeur	-1 729 763,10		-238 904,81			-1 968 667,91
Excédent ou déficit de l'exercice	868 213,27	-868 213,27	312 666,38			312 666,38
Subventions d'investissement	9 739 015,96		135 777,68	-137 877,24		9 736 916,40
Amortissement Subventions d'investissement	-6 317 660,30		-521 497,25	137 877,24		-6 701 280,31
Taxe d'apprentissage	4 346 205,38		77 552,75	-130 488,76		4 293 269,37
Amortissement Taxe d'apprentissage	-4 048 523,39		-130 067,25	130 488,76		-4 048 101,88
Autres subventions	0,00					0,00
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>24 406 517,08</b>					<b>24 280 949,39</b>
					Tableau N°4	